



## **Séance du lundi 12 décembre 2016 C - 2016/17**

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente la communication suivante :

Projet de mandature 2014-2020 : Bordeaux, ville fraternelle, métropole européenne.  
Actualisation. Communication.

**Monsieur Alain JUPPE**

# **Bordeaux, ville fraternelle, métropole européenne**

**PROJET DE MANDATURE 2014 – 2020**

## Sommaire

### **I - Assurer la place de Bordeaux au cœur d'une métropole européenne** .....p 5

1. Le projet urbain
  - 1.1. La livraison d'équipements majeurs
  - 1.2. Nouveaux habitants, nouveaux quartiers
2. Une ville connectée pour une vie mobile.....p 7
  - 2.1. Se déplacer mieux et partout
  - 2.2. L'aménagement numérique du territoire
3. Attractivité économique, touristique et culturelle.....p 8

### **II – Garantir et consolider la cohésion sociale et territoriale** .....p 11

- Axe 1 : S'insérer économiquement, être citoyen actif.....p 11
- 1.1. Favoriser l'entrepreneuriat et la création d'emplois
  - 1.2. Préserver et encourager le lien social offert par le bénévolat
- Axe 2 : Habiter la ville, partager la vie.....p 12
- 2.1 Produire des logements de qualité accessibles à tous, et équitablement répartis sur le territoire
  - 2.2 Apporter des réponses adaptées à la diversité des façons d'habiter et aux besoins spécifiques
  - 2.3. Garantir une offre de services de proximité répondant aux exigences et aux rythmes de la vie quotidienne
- Axe 3 : Culture, éducation, savoirs : garantir aux bordelais l'accès aux savoirs et à la culture.....p 14
- 3.1. Accéder aux savoirs
  - 3.2. La culture pour tous, partout
- Axe 4 : Bien-être, santé et environnement préservé : se sentir bien dans sa ville saine.....p 15
- 4.1. La santé
  - 4.2. Le Sport
  - 4.3. La ville nature
  - 4.4. La lutte contre la pollution
- Axe 5 : Tranquillité publique et prévention, lutte contre les discriminations.....p 17
- 5.1. Apaiser les tensions dans l'espace public
  - 5.2. Gérer la vie nocturne
  - 5.3. Lutter contre les discriminations et améliorer l'accessibilité

### **III – La méthode - Agir au plus près des besoins des habitants** .....p 19

1. Agir au plus près des besoins des habitants.....p 19
2. La vie dans les quartiers : équipements et espaces publics de proximité.....p 19
3. Services publics du quotidien : éclairage, propreté, signalements sur terrain, maintenance, etc.....p 20
4. Démocratie quotidienne et concertation.....p 21

Au cours des 20 dernières années, Bordeaux s'est métamorphosée et a conquis son statut de métropole, au bénéfice de l'ensemble de l'agglomération. En s'appuyant sur trois projets urbains successifs (1996 – 2009 – 2013), la ville a requalifié ses quartiers anciens, tout en lançant d'ambitieuses opérations d'urbanisme ; elle a densifié ses équipements de proximité, tout en sachant lancer des projets d'envergure, tels que la reconquête des quais, le stade Matmut Atlantique ou la cité des civilisations du vin. La population, qui avait sensiblement décru au cours des décennies antérieures, est en hausse, avec une croissance, sur 20 ans, de l'ordre de 30 000 habitants, soit 15 %.

Tout ceci s'est fait en intégrant les enjeux humains de cette mutation. Le projet social a été au cœur des politiques menées par la Ville au bénéfice de ses habitants, et la prise en compte des enjeux environnementaux s'est affirmée dans l'agenda 21 dont la Ville s'est dotée.

Aujourd'hui, dans un contexte institutionnel et financier qui interpelle toutes les collectivités territoriales, Bordeaux doit capitaliser ces acquis, pour devenir le cœur d'une métropole du XXI<sup>ème</sup> siècle, à la fois ambitieuse dans son développement, vers le million d'habitants dans les 20 ans à venir, attractive en termes économiques, et donc créatrice d'emplois et soucieuse de conserver ses valeurs et la qualité de vie de ses habitants.

Tel sera l'enjeu des prochaines années avec la volonté affichée de créer les conditions favorables à la croissance des entreprises pour développer l'emploi, de renforcer le rayonnement de la métropole et de renforcer la cohésion du corps social bordelais grâce à la mise en œuvre du Pacte de cohésion sociale et territoriale.

Notre environnement institutionnel va profondément muter au cours des prochaines années : l'Etat devra poursuivre sa cure d'amaigrissement, au fur et à mesure du transfert aux collectivités d'une part de ses prérogatives et pour assainir les comptes publics, les Régions ont vu leur périmètre agrandi, et leurs compétences dans le domaine de l'économie, des infrastructures, de la formation et du développement, affirmées. S'agissant des milieux urbains, le transfert d'une part des compétences des Départements aux nouvelles métropoles est désormais un fait acquis.

La création des métropoles se traduit par une sensible évolution des relations entre les communes et leur intercommunalité : la mutualisation et le transfert de compétences des communes vers les métropoles s'accompagnent d'une redéfinition des périmètres d'intervention, et d'une intégration des services, plus ou moins poussée selon les volontés politiques locales.

La réforme territoriale doit apporter ainsi aux citoyens plus de lisibilité de l'action publique. Celle-ci doit également gagner en efficacité grâce à une simplification des protocoles, normes, dispositifs de toute nature, une rationalisation et des économies d'échelles.

Sur le plan financier, la cure d'austérité qui s'impose à l'Etat, en raison de l'importance de ses déficits, impacte fortement les collectivités. La ponction de 28 milliards d'euros échelonnée sur 4 ans sur les dotations versées aux collectivités entre 2014 et 2018, et la montée en charge de la péréquation auront d'importantes conséquences pour la Ville de Bordeaux. Ainsi, en 2017, c'est plus de 65 millions d'euros cumulés qui manqueront au budget de la Ville, soit l'équivalent de près de 20 % des impôts locaux que la Ville perçoit, ou l'équivalent de près de 20 % de nos dépenses annuelles de fonctionnement.

Ceci est à mettre en parallèle avec une demande de services et d'équipements de proximité sans cesse croissante de la part des habitants : plus de places en crèches, plus de logements sociaux, plus d'animation en direction des populations, les conséquences de la réforme des rythmes scolaires... avec les emplois à créer pour accompagner ces nouveaux services.

Cette amputation des moyens municipaux devra ainsi être répartie entre les investissements, qui seront obligatoirement plus économes et étalés dans le temps, et les dépenses de fonctionnement. Il va donc falloir revisiter toutes les politiques, rationaliser les dépenses courantes, mais aussi ne plus intervenir partout, et au même niveau.

Dans ce contexte institutionnel et financier complexe et pour garantir le maintien des valeurs qui sont les nôtres, quels sont les défis auxquels nous devons répondre au cours du présent mandat:

- Comment, dans la compétition nationale et internationale, conserver et valoriser nos acquis, qui font aujourd'hui de Bordeaux, la ville préférée des Français ?
- Comment garantir à chaque habitant un « droit à la ville » équivalent, garant du « bien vivre ensemble », quelle que soit sa situation personnelle, familiale ou de revenus ?
- Comment poursuivre une croissance harmonieuse, avec de nouveaux quartiers à l'image de la ville constituée, garantissant partout mixité fonctionnelle (habitat, activités, services, équipements de proximité) et mixité sociale, et associant les habitants à la vie quotidienne de leur quartier ?

Tels sont les objectifs que nous nous fixons pour les années à venir.

## **I - Assurer la place de Bordeaux au cœur d'une métropole européenne**

Ville Centre, au cœur d'une agglomération en pleine mutation, Bordeaux doit contribuer au rayonnement métropolitain tout comme elle doit en tirer profit.

Par ses fonctions de centralité, par la qualité de ses espaces publics, de ses équipements, par la diversité de son offre de logements, mais aussi de son offre culturelle, par le bien-être que l'on y ressent déjà, Bordeaux participe grandement à l'attractivité de toute la Métropole.

Bordeaux doit créer un cadre favorable à l'épanouissement de ses habitants et les conditions de développement de l'activité économique, donc de l'emploi.

### **1. Le projet urbain**

Mise en service du tramway et réconciliation des deux rives ; aménagement des quais et création d'un arc de développement durable sur lequel s'égrainent de nouveaux quartiers ; mise en valeur de la ville entraînant son inscription au patrimoine mondial de l'Unesco...

A partir des grandes lignes dessinées par le « projet urbain », Bordeaux s'est développée, embellie, dynamisée. Le rythme des changements a été intense, les chantiers ont été, et sont encore, considérables. L'effet produit ne l'est pas moins : Bordeaux s'est transformée en profondeur, tout en restant fidèle à elle-même. Et elle est devenue, au fil des ans, extrêmement attractive aussi bien pour les habitants, les touristes, que pour les étudiants, les entreprises et les investisseurs.

Située au 3ème rang des villes françaises pour sa croissance démographique, Bordeaux gagne de la population et de l'emploi. Avec l'objectif d'accueillir, sur l'ensemble des 28 communes qui composent la métropole, 300 000 nouveaux habitants à l'horizon 2030 et 100 000 nouveaux emplois, Bordeaux vise, pour sa part, à accueillir 100 000 nouveaux Bordelais ce qui implique la création de 25 000 emplois. Bien que spectaculaire, c'est une ambition parfaitement raisonnable. Car Bordeaux a des espaces disponibles. Bordeaux, en tant que cœur de la métropole, se doit de contribuer activement à la lutte contre l'étalement urbain. La croissance démographique et la croissance des emplois de la métropole est une nécessité pour figurer sur la scène européenne et rayonner hors de ses frontières.

Tout l'enjeu est alors de faire grandir la ville sans dénaturer son territoire et son paysage. De repousser les limites du centre de la ville sans rupture, pour qu'elle reste harmonieuse et à taille humaine. De créer une ville adaptée aux besoins et aux attentes de ses habitants et de ses entreprises, dans leur diversité. D'offrir une ville ouverte, attractive et rayonnante.

Agora, biennale de Bordeaux, restera à la fois le laboratoire urbain d'idées, la vitrine du projet urbain métropolitain mais également le rendez-vous international des débats autour de l'architecture et de l'urbanisme.

#### **1.1. La livraison d'équipements majeurs**

La mandature verra aboutir de nombreux projets d'envergure donnant à la ville, et à la métropole, tous les atouts lui permettant de se hisser au rang des principales métropoles européennes : la Cité des Civilisations du Vin (2016), la Gare Saint Jean rénovée et étendue côté Belcier (2017) qui se prépare à accueillir la LGV et à passer de 11 à 20 millions de voyageurs par an. Et plus au nord, dans l'éco-quartier du Lac, la réhabilitation du Parc des expositions (2016-2020).

#### **1.2. Nouveaux habitants, nouveaux quartiers, mixité des usages**

Autour du fleuve cœur de ville, se dessinent de nouvelles centralités : au nord avec Ginko, les Bassins à flot et, en face, Brazza. Plus au sud, Bastide Niel puis autour de la gare Saint Jean, l'Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique. Des nouveaux quartiers qui ont leur

propre identité car il faut veiller à ne pas faire une ville uniforme. La co-élaboration de ces projets avec les habitants est une garantie de leur singularité.

Au cours de la mandature, de grandes opérations d'aménagement verront leur aboutissement :

→ Ginko, qui a obtenu en 2014 le label national éco-quartier, desservi par le tramway et doté d'un groupe scolaire depuis 2014, fait désormais partie intégrante de la ville. Il s'articule avec les Bassins à flot et avec les Aubiers et s'inscrit dans un lien entre Lac et Garonne. Aujourd'hui 1000 familles s'y sont installées. La 3ème phase de cette opération qui concerne 800 logements et un centre commercial est engagée. L'ouverture d'un gymnase et d'une structure d'escalade, destinée aux habitants de Ginko et des Aubiers, est prévue début 2018. L'opération dans sa totalité sera achevée pour 2020 ; à terme, Ginko accueillera également une maison des danses et rassemblera 7000 habitants.

→ Les Bassins à flot. Ce quartier d'histoire et d'avenir, couvrant 700 000 m<sup>2</sup>, est un projet d'urbanisme négocié unique en France. 4700 logements ont été jusqu'ici autorisés (sur 5500), 120 000 m<sup>2</sup> d'activités économiques ont été conclues (sur les 220 000 prévus). Dès 2015, près de 3000 habitants nouveaux y vivront. Un campus urbain centré sur le capital humain, l'innovation et l'économie se développera avec l'implantation en 2016 de deux groupes d'enseignement supérieur et 2 000 étudiants supplémentaires à l'horizon 2017. En 2018, la rue Lucien Faure sera entièrement réaménagée. D'ici à 2020, des équipements publics (deux groupes scolaires comprenant centres de loisirs, un gymnase, un dojo et deux crèches) seront livrés, de nouveaux hôtels d'activité se développeront le long des bassins (campus de Bissy, hôtel, entreprises numériques, etc.) ainsi qu'un multiplexe cinématographique en complément de l'activité culturelle de la Base sous-marine. D'ici 2020, 95 % des logements et des activités économiques seront livrés. A terme : 12 000 habitants, 4 000 étudiants vivront autour de commerces, services, bureaux, établissements d'enseignement supérieur, et équipements publics dans un quartier résidentiel et actif en passe de devenir un des grands lieux de l'enseignement supérieur et de la culture de notre Métropole.

D'autres projets vont débiter ou monter en puissance dans les prochaines années ; ils permettront de maintenir croissance et dynamisme urbain :

→ Brazza : 53 hectares au débouché du pont Chaban-Delmas ouverts sur le Parc aux angéliques. Les premiers permis de construire ont été déposés fin 2015 et les premières grues apparaîtront fin 2017. A terme, Brazza accueillera 4400 logements, des équipements et des activités économiques (150 000 m<sup>2</sup>) notamment de l'artisanat. Une idée force de ce projet est de partir des besoins et des moyens des personnes et de proposer des « volumes capables », destinés aux logements ou aux petites activités : des espaces libres, évolutifs, non finis permettant un accès à des prix raisonnables. L'arrivée des premiers habitants est prévue pour 2017. Le groupe scolaire Brazza devrait être construit d'ici 2021.

→ Niel : Bordeaux Métropole a désigné l'aménageur de la ZAC en 2014 et l'opération est entrée au cours des deux prochaines années dans sa phase opérationnelle. Le quartier, essentiellement d'habitat (3200 nouveaux logements soit 5000 habitants environ) devrait commencer à se développer d'ici à 2020. Les premiers permis de construire ont été délivrés en 2016. Les premiers grands jalons : l'installation en 2015 des nouvelles archives municipales et l'aménagement des magasins généraux sud de l'ancienne Caserne Niel (2018). Le groupe scolaire Niel, rue Hortense devrait être construit d'ici 2019, et comprendra également un centre de loisirs, une salle de vie associative et un point relais petite enfance.

→ Bordeaux Euratlantique, plus grande opération d'intérêt national (OIN) actuellement en France, entre également dans sa phase opérationnelle. La mise en service de la LGV en 2017 constitue, pour l'agglomération bordelaise, une opportunité de se doter d'un centre

d'affaires d'envergure européenne mais également de créer des logements, des espaces publics de qualité, et de poursuivre l'ouverture de la ville sur le fleuve. L'opération la plus avancée est Saint-Jean Belcier autour de la gare avec l'arrivée du siège de la Caisse d'Épargne en 2016, l'aménagement de la Halle Debat-Ponsan en 2016 et 2017, la MECA (maison de l'économie créative et de la culture en Aquitaine) qui devrait être livrée en 2017 et, dans les deux à trois ans, des hôtels et un premier ensemble de logements, En ce qui concerne l'OIN rive droite (Garonne Eiffel), les premiers projets pourraient se développer dès 2016-2017.

Par ces opérations et d'autres plus ponctuelles, Bordeaux complète l'opération «50 000 logements» portée par la métropole dont l'objectif est de construire rapidement des logements de qualité abordables autour des axes de transport collectifs.

Dans les grands projets d'aménagement, comme dans les quartiers constitués, Bordeaux poursuit sa politique patrimoniale visant à une évolution de son patrimoine bâti et paysager respectueuse de ses caractéristiques architecturales et urbaines, par la démarche de recensement active depuis 2004 des tissus d'échoppes et de maisons de ville, par la révision en cours de son secteur sauvegardé, par une communication forte auprès des habitants et professionnels de la construction et par une attention soutenue sur tous les projets pouvant impacter la valeur du site inscrit au patrimoine mondial, en lien permanent avec l'UNESCO.

## **2. Une ville connectée pour une vie mobile**

### **2.1. Se déplacer mieux et partout**

Urbanisme et mobilité sont étroitement liés. Il est donc fondamental de connecter les quartiers par les transports en commun, quel que soit le mode choisi, afin qu'ils soient des lieux d'échanges et de vie. L'extension des lignes de tramway a permis d'améliorer le maillage et de raccorder, les nouveaux quartiers entre eux.

Aujourd'hui, la ligne C a été étendue vers le parc des expositions et le stade Matmut Atlantique et la ligne B irrigue le quartier de Bacalan et son parc d'activités. La mise en service de terminus partiels au premier semestre 2015 a permis d'augmenter très sensiblement les fréquences en centre ville. Ces mesures ont été accompagnées par des aménagements du plan de circulation.

Les travaux de la Ligne D du tramway ont repris début 2016 pour une livraison en 2020 et le tramway du Médoc devrait être mis en service en 2017.

Enfin le nouveau franchissement Jean-Jacques Bosc, dont les travaux ont débuté fin 2016, sera quant à lui livré début 2019.

Par ailleurs, dans le cadre du Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains (SDODM) orchestré par la Métropole afin de dessiner le maillage futur du territoire en transports en commun, plusieurs études opérationnelles sont lancées, parmi lesquelles la liaison en Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Bordeaux centre - Caudéran - Le Haillan - Saint-Médard-en-Jalles – Saint-Aubin-de-Médoc (mise en service envisagée : 2018) la desserte de l'aéroport par extension de la ligne A, ou encore une étude pré-opérationnelle sur une desserte circulaire en Transport en Commun en Site Propre empruntant les boulevards et la rive droite (liaison pont à pont).

### **2.2. L'aménagement numérique du territoire**

Une ville attractive, c'est aussi une ville connectée, à très haut débit. Bordeaux se donne l'objectif de 90% des ménages et entreprises ayant accès à des débits supérieurs à 100



mégabits par voie filaire ou mobile et d'un service de wifi public gratuit présent sur les principaux espaces publics.

La Semaine Digitale (SDBX) témoigne de la vitalité de l'action de Bordeaux dans ce domaine. Par ailleurs, la ville est maillée de nouveaux lieux dédiés au numérique : Darwin, le Node, les sites d'enseignement supérieur installés aux Bassins à flot qui sont investis par autant d'acteurs d'un éco système foisonnant qui se rassemble autour de la dynamique FrenchTech, portée par la Métropole.

Aujourd'hui la compétition mondiale entre les villes se joue sur le niveau d'équipement, le poids démographique, le poids stratégique (fonctions de décisions) à l'échelle nationale, mais aussi sur la capacité à être identifiée par les investisseurs. Bordeaux est une ville marque. Elle doit continuer à démontrer son dynamisme économique, touristique et culturel et à rayonner au niveau européen.

### **3. Attractivité économique, touristique et culturelle**

Sur le plan **économique**, l'objectif prioritaire est le retour à la croissance, durable et créatrice d'emplois. La Ville se doit de créer les conditions favorables à la croissance des entreprises nouvelles ou en développement et à leur implantation.

La création du Conseil des Entrepreneurs et son association avec la Conférence du Grand témoin suscitera le dialogue avec les acteurs du tissu économique local, favorisera le partage d'expériences avec des chefs d'entreprises d'envergure nationale et internationale et permettra de développer la mise en réseau et de dégager des actions innovantes.

Bordeaux affiche un taux de création d'entreprises élevé par rapport aux autres Métropoles ou villes-centre, avec un écosystème entrepreneurial dynamique qui contribue à l'identité et à l'attractivité de la Ville (*étude EY 2015*). Le soutien à l'entrepreneuriat est une priorité qui passe par l'animation de l'éco-système mais aussi par le développement et la mise en réseau, en système ouvert d'un dispositif d'accompagnement à la croissance constitué de trois pépinières d'entreprises, de deux hôtels d'entreprises, d'un espace de travail collaboratif numérique, d'une plateforme de prospection des projets issus des quartiers, d'un organisme de micro crédit, et des projets d'accélérateurs privés intégrés dans la dynamique French Tech.

Collectivité partenaire impliquée dans la dynamique French Tech, la Ville est et restera particulièrement volontaire dans l'accompagnement de la croissance digitale du territoire ; croissance des entreprises numériques et numérisation de l'économie classique, en organisant et développant le rendez vous incontournable de la Grande Jonction au sein de la Semaine Digitale.

La Ville aura le souci d'accompagner et de conforter les entreprises déjà existantes dans leur développement quotidien et dans leurs actions à l'international, dans les filières d'excellence (numérique, aéronautique, tertiaire supérieur, viti-vinicole, santé, nautisme) et en approfondissant les nouvelles économies (économie circulaire, économie créative, « silver économie », etc.)

Elle s'attachera également à dynamiser et renforcer sa structure commerciale et artisanale qui constitue à la fois un fort potentiel d'emplois mais aussi et surtout un véritable facteur de lien social dans les quartiers, et elle accompagnera également les professions libérales, forces vives de l'économie résidentielle sur le territoire. La Ville animera, valorisera et soutiendra l'Economie Sociale et Solidaire et l'innovation sociale sous toutes ses formes, et s'engagera dans une politique zéro gaspillage pour changer le paradigme production/consommation et favoriser les créations d'emplois liés à ce nouveau modèle économique.

Sur le front de l'emploi, en fonction des évolutions des publics en demande d'emploi, la Ville adaptera ses actions internes et externes portées par ses structures Maison de l'Emploi, Mission Locale et dispositif PLIE. Elle développera des actions spécifiques pour créer des passerelles entre les nouveaux emplois et les Bordelais, avec en particulier l'animation autour des grands projets et la création d'un « Palmarès annuel des entreprises qui recrutent » et la plateforme d'annonces d'emploi « Bordeaux pour l'emploi ».

Membre fondateur de la Chaire d'attractivité et de marketing territorial, la Ville contribuera auprès de BGI, et avec l'ensemble des acteurs concernés, à développer un plan stratégique d'attractivité au sein de la Mission Bordeaux Attractivité dont l'objectif est d'accroître le rayonnement de Bordeaux et d'attirer de nouvelles entreprises sur le territoire.

Sur le plan **touristique**, Bordeaux continuera de s'appuyer sur les trois piliers qui font sa force, aujourd'hui reconnue dans le monde entier : le patrimoine, le fleuve et le vin.

Les nouveaux grands équipements viendront conforter l'offre et accroître l'attractivité de Bordeaux.

La Ville poursuivra sa politique de grands événements (Bordeaux Fête le Vin, Bordeaux Fête le Fleuve et sa stratégie de développement du tourisme d'affaires.

Le champ d'intervention de l'office du tourisme sera étendu à la métropole de façon à promouvoir l'ensemble de son territoire.

Sur le plan **culturel**, Bordeaux, à travers les priorités fixées par son Document d'Orientation Culturel, renforcera son rayonnement en poursuivant le travail de structuration des filières par la mise à disposition d'outils adaptés aux artistes professionnels ou amateurs : lieux de diffusion (salle des fêtes du Grand Parc), de création, logements ateliers, pérennisation de l'aide à la création, soutien à l'international pour des projets communs (après Los Angeles et Japon notamment), développement de fabriques culturelles (Pola, Manufacture Atlantique), renforcement des pôles d'excellence du territoire (campus d'enseignement artistique à Sainte Croix)...

En développant l'excellence de ses établissements tels que l'Opéra de Bordeaux, les musées, les bibliothèques et le conservatoire ou encore des structures telles qu'Arc en Rêve, et en offrant aux actuels et futurs artistes bordelais les moyens de développer leur activité, notre ville s'est positionnée comme modèle de métropole culturelle. Par ces actions, et par la richesse d'une programmation de plus de 300 événements par an, la politique culturelle est devenue un levier d'attractivité important pour Bordeaux. La biennale Agora se situe également dans cette perspective.

De nouveaux équipements viendront conforter cette offre : Les Archives de Bordeaux Métropole à la Bastide (livré en 2016), le Muséum d'Histoire Naturelle (livraison en 2018), la Maison des Danses à Bordeaux Maritime ou encore la salle des fêtes du Grand Parc (livraison en 2018), et la grande salle de spectacle à Floirac (livraison en 2018).

Au-delà de l'offre culturelle, il s'agira de créer les conditions permettant de donner à tous l'envie de culture. Cela implique de mettre les quartiers au cœur du projet culturel pour structurer et valoriser les pratiques amateurs et disposer pour cela de suffisamment de lieux d'expression culturelle.

L'apprentissage et la pratique de la culture devront également continuer à se développer dès le plus jeune âge et s'adapter aux nouvelles temporalités urbaines et aux modes de vie des familles : amplitudes d'ouverture mieux adaptées, tarification ciblée, etc.

L'art dans l'espace public sera développé au travers de la commande d'œuvre d'art pour l'espace public ou, par exemple, la retransmission sur grand écran de l'Opéra de Bordeaux. Il faudra veiller avec attention à ce que tous les lieux de culture soient accessibles à toutes les personnes à mobilité réduite ou souffrant de handicap.

Pour nourrir ces lieux, la Ville s'attachera à mettre en œuvre l'ensemble des moyens permettant de favoriser la création et l'innovation. Il s'agira bien sûr d'un accompagnement financier quand cela est possible, mais cela peut également prendre la forme d'une aide logistique ou d'un apport d'expertise.

Le soutien à la création passe également par la mise en œuvre de dispositifs et de partenariats innovants : la Ville développera ses relations avec les acteurs privés de la culture qu'il s'agisse de libraires, de galeries d'art, de cinémas ou de labels indépendants. Il s'agira également de formaliser la reconnaissance d'une vie culturelle nocturne en lien avec les états généraux de la Nuit à Bordeaux afin d'adapter l'offre culturelle aux nouvelles pratiques.

Il faudra enfin engager une dynamique collective au profit de pôles d'excellence (cirques à Bègles, photographie à Mérignac, campus Sainte Croix, etc.) pour élaborer et mettre en œuvre un plan de développement concerté à l'échelle métropolitaine.

D'autre part, le transfert à la future métropole de grands équipements culturels d'agglomération et les mises en réseau de ressources et de projets portés par chaque commune, pourront être autant d'opportunités pour renforcer une coopération et une mobilité des publics qui se jouent déjà à l'échelle métropolitaine.

## **II - Garantir et consolider la cohésion sociale et territoriale**

Parce que l'attractivité d'un territoire repose majoritairement sur sa capacité à être inclusif, Bordeaux doit offrir à tous ses citoyens la possibilité de s'insérer dans la société, de se loger correctement, de bénéficier de services de proximité de qualité et d'accéder aux savoirs à toutes les étapes de leur vie, le tout dans un environnement à la fois sain, bienveillant et stimulant. C'est l'objet du Pacte de cohésion sociale et territoriale en tant que 4<sup>ème</sup> pilier de la mandature.

### **Axe 1 : S'insérer économiquement, être citoyen actif**

Si Bordeaux rayonne par son patrimoine, sa qualité de vie et son dynamisme, elle doit aussi être exemplaire et offrir à tous ses citoyens la possibilité de s'insérer économiquement et socialement, d'être à la fois acteurs et bénéficiaires de ce développement.

#### **1.1. Favoriser l'entrepreneuriat et la création d'emplois**

La Ville s'est investie dans l'aide à la création d'entreprises. La mise en réseau des différentes structures d'accueil et d'accompagnement avec les organismes de microcrédits et les associations intervenants dans l'accompagnement à la création d'entreprises devient une priorité pour détecter les porteurs de projets dans tous les quartiers et leur offrir un réel service d'accueil, de conseils, de formation, d'hébergement et de financement.

Dans le domaine de l'insertion et la réinsertion par l'emploi, les actions portées par la Maison de l'Emploi, le PLIE et la Mission Locale pour les jeunes devront être maintenues malgré le désengagement financier de l'Etat.

Les clauses d'insertion désormais inscrites dans les marchés publics et les grands projets (Nouveau stade, Cité du Vin...) devront être multipliées pour bénéficier notamment aux quartiers aujourd'hui en difficulté mais qui demain seront métamorphosés par le projet urbain. C'est le cas d'Euratlantique où les habitants doivent s'inscrire et tirer bénéfice de la mutation de leur environnement.

Une gouvernance resserrée avec Pôle emploi doit permettre de consolider une action ciblée et plus efficace.

Les actions portées par le tissu associatif dans les quartiers seront également encouragées, comme, par exemple, le forum Emploi Commerce organisé par la Ronde des Quartiers qui présente chaque année environ un millier d'offres d'emplois proposées par les grandes enseignes à Bordeaux.

Les initiatives en matière d'économie sociale et solidaire et plus généralement autour de l'entrepreneuriat social feront l'objet d'une attention particulière.

Parmi elles, les centres sociaux et les espaces de vie sociale seront tout particulièrement suivis en tant que structures pilier de la cohésion sociale au cœur des quartiers. Un schéma d'animation de la vie locale est en cours d'élaboration avec la CAF et l'ensemble des parties prenantes.

#### **1.2. Préserver, encourager et accompagner le lien social proposé par l'engagement associatif et le bénévolat**

Parce que le bénévolat profite à tous et surtout à nos 8 000 associations constituées à 85% d'entre elles uniquement de bénévoles, la Ville vient de lancer, en partenariat avec la start-up Hacktiv, lors de Cap Associations 2016, la plateforme de l'engagement associatif et citoyen : [jeparticipe.bordeaux.fr](http://jeparticipe.bordeaux.fr), qui met en relation d'un simple clic, associations, collectifs et citoyens autour de missions ponctuelles ou régulières.

L'enquête menée en 2016 en partenariat avec l'association Recherches et Solidarités sur le panorama de la vie associative a permis de réaffirmer que la ville est à l'écoute des besoins et de l'évolution des associations, dans une démarche participative. C'est donc au travers d'une grande consultation et d'ateliers participatifs que l'utilité d'accompagner les associations dans leur meilleure visibilité et interconnaissance, mais également dans une meilleure lisibilité des outils et ressources à leur disposition, s'est à nouveau révélé. Ce à quoi la ville a répondu en 2016 par la création de l'infolettre de la vie associative, par l'élaboration du Guide de la vie associative, et par la dynamisation de la page facebook du LABB en lien avec les pages facebook des quartiers, et répondra en 2017 par la mise en ligne de l'annuaire des associations bordelaises.

## **Axe 2 : Habiter la ville, partager la vie**

Habiter la ville, c'est d'abord avoir un toit. C'est aussi vivre dans son quartier, avoir accès à des équipements de proximité, à des espaces publics pour une qualité de vie au quotidien. Et ce, quel que soit son âge, sa situation personnelle, ses moyens. Plus de 2000 nouveaux habitants s'installent chaque année à Bordeaux. C'est un défi de les loger tous, avec des habitations adaptées à chacun. D'autant qu'à la croissance démographique, et au vieillissement de la population, s'ajoutent les phénomènes de décohabitation qui conduisent à des besoins en logement accrus et évolutifs au fil du temps.

### **2.1. Produire des logements de qualité accessibles à tous, et équitablement répartis sur le territoire**

#### *Plus de logements, et plus de logements sociaux*

Près d'un tiers des nouveaux logements que doit produire la métropole d'ici 2030 devra être fourni par la ville centre. Et sur ces 3000 logements, 1000 seront des logements sociaux. En la matière, la ville fait depuis plusieurs années des efforts conséquents en imposant 55 % de logements aidés (dont 35% de locatifs) dans toute opération d'envergure. D'ici à 2030, la Ville aura augmenté de 80 % le nombre de logements sociaux, et aura participé à la réhabilitation de tous les quartiers d'habitat social. De 2014 à 2020, au moins 6500 logements locatifs sociaux supplémentaires seront réalisés, soit deux fois plus que sur les six années précédentes.

#### *Rénover et renouveler les quartiers anciens ou les quartiers d'habitat social*

La Ville poursuit de façon très active la rénovation de ses quartiers anciens, à travers le programme [Re]Centres. Dans ces quartiers, un certain nombre d'équipements et d'infrastructures seront rénovés ou réalisés, notamment : réhabilitation palais des sports (livraison février 2016) ; espace sportif Victor Hugo (livraison 2018) ; Halle des douves (livrée en 2015) ; Cours de l'Yser ; place André Meunier ; école élémentaire Barbey (livraison en septembre 2017)...

La rénovation du Grand Parc avance également de façon significative : les bailleurs sociaux y investissent largement. Les efforts de la collectivité porteront d'ici, 2020 sur les espaces publics et le parc lui-même et sur les équipements (crèche et centre de loisirs en 2016), salle des fêtes (ouverture prévue pour 2018). Cette dernière, qui a fait l'objet d'une large démarche de concertation, sera un lieu de lien social pour le quartier, et au delà. Il sera le symbole de la transformation du Grand parc.

Par ailleurs, le deuxième Plan National de Rénovation Urbaine (PNRU 2/ 2014-2024) a retenu en décembre 2014 les quartiers Benauges et Aubiers, où se conjugueront renouvellement urbain, cohésion sociale et développement économique. Les conventions ANRU pour ces deux quartiers devraient être signées sous deux ans. D'ores et déjà des travaux sont programmés par la Ville sur la Benauges : réhabilitation du groupe scolaire (2016 à 2019), parc Pinson (2016 à 2018), piscine Galin (2019).

## 2.2. Apporter des réponses adaptées à la diversité des façons d'habiter et aux besoins spécifiques

Pouvoir habiter la ville concerne tous les Bordelais, avec une attention particulière pour les plus fragiles. Aussi, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs spécifiques, ciblés, voire audacieux.

### *Les seniors*

L'ambition de l'action municipale, avec ses partenaires et à travers son plan d'actions 2015-2017 « Bordeaux Générations Seniors », est d'accompagner les différentes générations de seniors, autonomes ou plus dépendants, dans leur parcours de vie, de favoriser leur inclusion sociale et leur participation à la vie de la cité, de lutter contre l'isolement et d'innover pour créer les conditions du bien vivre à domicile.

90% des seniors vivent actuellement à domicile et la démarche d'amélioration constante de la qualité de vie des aînés bordelais s'appuie sur de nombreux outils tels que les services à la personne (portage de repas à domicile et restauration dans les clubs seniors), la coordination des aides (Plateforme Autonomie Séniors) ou le déploiement du Pass Senior.

Bordeaux est également site pilote pour l'expérimentation du projet de parcours santé pour les Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie (PAERPA) porté par l'ARS. Ce projet a pour objectif de pérenniser un maintien à domicile des personnes de 75 ans et plus, d'éviter un recours excessif à l'hospitalisation et de faciliter le retour à domicile après celle-ci.

La ville assure également la gestion de deux EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) dont un totalement neuf. Elle porte son effort sur les 15 résidences pour personnes âgées ( futures Résidences Autonomie) qui font l'objet d'un important programme de réhabilitation.

La Ville de Bordeaux compte actuellement 48 000 citoyens âgés de 60 ans et plus; ils devraient représenter plus d'un tiers de la population bordelaise en 2030. Les perspectives ouvertes par la silver-économie sont donc naturellement au cœur de la réflexion menée pour accompagner au mieux le vieillissement attendu de la population dans une démarche d'innovation économique et sociale. La ville met en place dès 2016 un plan d'action visant les thématiques de la santé, la nutrition, la robotique et les objets connectés, ainsi que la mobilité. En outre, chaque année, un colloque silver-économie et habitat est organisé (3ème édition en 2016) en partenariat par la ville et les bailleurs sociaux."

### *Les plus vulnérables*

Respecter et protéger le droit à la ville impose de n'oublier personne. Pour les plus exclus, les invisibles, la Ville poursuivra son travail de médiation et ses actions d'accompagnement pour sortir de l'habitat précaire et trouver des formes de relogement, pour simplifier la vie quotidienne et favoriser l'intégration dans la vie collective. La Ville s'attachera à mettre en place des solutions simples, efficaces et innovantes : création d'un « pôle social » boulevard A. Daney, pensions de familles (création de 4 nouvelles pensions), bagagerie, résidences/hôtellerie à vocation sociale, foyers de jeunes travailleurs, collaboration pour la réhabilitation de Tregay à Bordeaux Bastide et le site Emmaüs à Bacalan...A titre d'exemple, le foyer des Douves et le Repos maternel seront modernisés et adaptés aux familles.

Pour les jeunes, travailleurs ou étudiants, le nombre de résidences habitat jeune sera doublé d'ici 2020.

### *Favoriser l'accès au logement*

La première étape pour accéder au logement est l'accès à une information personnalisée. Dans ce cadre, des outils tels que le PIMMS (Point Information Médiation Multi usages), le point info logement du CCAS (Cité municipale et dans les quartiers) permettent d'accompagner et soutenir les habitants dans leur démarches de logements. Pour les primo-accédants, le dispositif « passeport premier logement » est aussi à poursuivre.

### *Stimuler toutes les formes d'expérimentation et d'innovation*

Mutualisation d'espaces, colocations/cohabitations, résidences intergénérationnelles, habitat évolutif, habitat participatif, volumes capables (non finis)...sont autant de champs à investir. L'implication des habitants à la conception de leur logement est centrale, et doit être développée.

Par ailleurs, le numérique sera de plus en plus une clé du mieux vivre ensemble. Les pistes d'actions sont multiples : consultations télémédecine en EHPAD, domotique pour aider au maintien à domicile, solution de conservation d'une identité numérique, accès à des services médicaux et d'hébergement d'urgence, etc.

### 2.3. Garantir une offre de services de proximité répondant aux exigences et aux rythmes de la vie quotidienne

Au delà du logement, les différents quartiers de la ville doivent proposer une offre de services adaptée et attractive notamment dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance.

La Ville de Bordeaux mène depuis plusieurs années une politique active et ambitieuse en faveur de la petite enfance.

Face à des situations familiales aujourd'hui plus nombreuses et plus complexes (familles monoparentales, horaires de travail décalés ...), la ville accorde une attention particulière aux attentes spécifiques des familles

L'objectif d'accueil de 6 000 enfants a été atteint grâce notamment à la diversification des modes d'accueils proposés aux familles.

La ville propose en effet un large éventail de structures d'accueil des jeunes enfants : qu'il s'agisse des crèches municipales collectives ou familiales, des crèches associatives ou des assistantes maternelles indépendantes, l'offre se veut à la fois diverse et complémentaire.

Il faut également tenir compte de l'offre de structures privées ou parapubliques : délégations de service public, crèches hospitalières, micro-crèches, crèches privées, maisons d'assistantes maternelles (MAM) ...

La dynamique engagée se poursuit. Compte tenu de la croissance de population attendue, cela signifie, tous modes de garde confondus, un objectif de 350 places d'accueil supplémentaires attendues d'ici 2020. La création de places et les réhabilitations seront favorisées ainsi qu'une amélioration de l'information et de l'orientation des familles.

### **Axe 3 : Culture, éducation, savoirs : garantir aux bordelais l'accès aux savoirs et à la culture.**

#### 3.1. Accéder aux savoirs

Une Ville fraternelle c'est aussi garantir à tous les bordelais l'accès aux savoirs et à la culture, quels que soient leur situation, leur âge ou leurs ressources.

Pour cela, le Projet Educatif Global de la Ville, basé sur le principe de l'éducation partagée sur les différents temps de l'enfant (scolaire, péri-éducatif, périscolaire ou encore extrascolaire) sera déployé et visera à donner aux plus jeunes les moyens de réussir et de s'épanouir à toutes les étapes de leurs apprentissages.

La Ville compte une centaine d'écoles et 11 bibliothèques, réparties dans les quartiers, sans compter les politiques éducatives développées au sein de chaque institution bordelaise (musées, conservatoire, archives...). Celles-ci auront un rôle à la fois éducatif et culturel par la diffusion de l'information, l'encouragement à la lecture, l'ouverture aux autres media et aux

arts, dans une démarche de proximité. La carte jeunes continuera son déploiement avec de nouveaux partenaires et les initiatives numériques seront multipliées (boîtes expo du Capc, journées Culture Numérique...).

La Ville poursuivra le développement de l'offre numérique dans les écoles (vidéo projecteur interactif, espace numérique de travail) et la diffusion de tablettes numériques.

Par ailleurs, la réforme des rythmes scolaires donne un cadre permettant d'élargir le champ des activités proposées aux enfants (sport, culture, éco citoyenneté) dans une logique d'équité territoriale.

Enfin, l'accompagnement des enfants en difficulté scolaire reste une priorité et en particulier pour les enfants en difficulté prononcée, le dispositif d'accompagnement individualisé sera élargi à l'ensemble du territoire.

### 3.2. La culture pour tous, partout

Favoriser l'équité culturelle, en s'adressant notamment aux publics éloignés, est une ambition prioritaire. La coopération avec les acteurs sociaux et sociaux culturels sera encore renforcée, tel que le prévoit le Document d'Orientation Culturelle.

L'accompagnement des pratiques amateurs bénéficiera d'une attention toute particulière, via le projet numérique du Conservatoire et son déploiement dans les quartiers mais également par le renforcement des interactions entre les logiques amateur et professionnel.

La meilleure adaptation des établissements culturels aux temporalités urbaines sera aussi une priorité : offres hors les murs (biblio-sports, biblio-plage, politique audiovisuelle de l'Opéra), développement d'un pass musées, de tarifications ciblées mais également horaires d'ouverture mieux adaptés. La réforme des rythmes scolaires a également donné lieu à la création de plus de cinquante ateliers pour les écoles avec les établissements culturels. L'art dans l'espace public sera, dans le même esprit, fortement accompagné (cultures urbaines, patrimoine du XXème siècle...)

Enfin les modes collaboratifs seront revisités dans une logique de concertation avec les acteurs du territoire notamment via la mise en place d'un conseil consultatif des acteurs culturels chargé de suivre la mise en œuvre du Document d'Orientation Culturelle mais également de coopération intercommunale dans une logique de synergie et de solidarité territoriale.

Pour les plus âgés et parce qu'il est impératif de pouvoir accéder aux savoirs tout au long de sa vie, la Ville poursuivra son soutien aux cycles de conférences publiques, aux universités du temps libre, aux enseignements délivrés par la Société Philomatique de Bordeaux dont les contenus seront ouverts aux technologies numériques.

## **Axe 4 : Bien-être, santé et environnement préservé : se sentir bien dans sa ville saine**

La qualité de vie de Bordeaux, reconnue nationalement et au-delà, est un atout majeur de la ville qu'il faut préserver. L'agenda 21 et le plan climat de la ville donnent le cadre dans lequel il faut évoluer.

### 4.1. La santé

Le champ de la santé est impacté par nombre de politiques menées par la ville et doit se concevoir de façon transversale, innovante et partenariale.

Le premier Contrat Local de Santé copiloté par la Ville et l'ARS et conclu avec ses partenaires institutionnels (Rectorat, CHU, CPAM, URPS, etc.) constitue une opportunité de fédérer les acteurs, impulser des actions nouvelles, peser sur la politique régionale de santé. Il contribue à faire reconnaître l'engagement de la Ville et ses actions de prévention, promotion et



accompagnement qui visent à réduire les inégalités d'accès à la santé et à concourir à une meilleure préservation de l'autonomie des personnes en situation de dépendance.

Le Contrat Local de Santé a permis de développer la prévention dédiée aux enfants, aux jeunes et le soutien à la parentalité (santé scolaire, périnatalité, travail avec les producteurs régionaux pour la qualité de l'alimentation), de promouvoir le bien vieillir en repérant et soutenant les personnes en perte d'autonomie. Une attention est également portée sur l'accompagnement des plus vulnérables (accès à la mutuelle, plateforme santé-vulnérabilité, etc.) et l'aménagement des cadres de vie favorables à la santé (lutte contre les nuisances sonores, améliorations de la qualité de l'air intérieur, etc.). Les actions visent également à renforcer les réseaux d'acteurs et à produire une observation en santé.

Un deuxième Contrat Local de Santé sera élaboré en 2017.

#### 4.2. Le Sport

L'objectif de la politique sportive municipale est de créer pour les bordelais les conditions d'une vie saine, notamment par l'accès aux activités physiques et sportives avec les 220 clubs sportifs dans des équipements plus nombreux et rénovés au cœur des 8 quartiers.

La ville de Bordeaux impulse cette dynamique dès le plus jeune âge grâce à des actions d'animation et d'enseignement dans les écoles sur le temps scolaire, également dans le cadre du temps péri éducatif, mais aussi par l'encouragement des pratiques libres grâce aux équipements et espaces d'activités de proximité (plaines des sports, Skate Parks, parcours de courses, city stades, etc).

Le sport jouant un rôle important de créateur de lien social, les événements sportifs vont continuer à être développés. Les grands rendez-vous tels que l'Euro 2016, le Marathon de Bordeaux, ou la solitaire du Figaro, mais aussi nos animations estivales que sont le Quai des sports et la Plage du Lac, sont l'occasion d'animer la ville en mobilisant l'ensemble du monde sportif et du secteur associatif.

#### 4.3. La ville nature

Le bien-être dans la ville, c'est entreprendre une démarche systématique de verdissement de l'espace public (avec par exemple la démarche « Caudéran ville-jardin », développée dans le cadre du projet urbain). C'est mailler les quartiers d'espaces végétalisés de proximité et offrir à chaque bordelais un jardin ou un espace végétalisé significatif à moins de 400m de son domicile. Parmi les aménagements structurants du projet urbain, le parc aux angéliques le long de la rive droite sera achevé d'ici 2020 et sera doté d'un ensemble d'équipements sportifs.

La ville verte, c'est aussi donner les moyens aux bordelais d'améliorer eux-mêmes leur cadre de vie au travers des initiatives de végétalisation de rues et de jardins collectifs qui sont des lieux de partage, de rencontre, de lien social ou de production : jardin caché de la rue Barreyre, jardin partagé de la Béchade parmi la vingtaine de jardins partagés réalisés.

Enfin, la nature en ville apporte non seulement un cadre de vie plus agréable et plus apaisant, mais aussi plus sain, un espace de respiration, une meilleure régulation des températures dans la ville, un accroissement de la biodiversité, etc.

Sur ce volet, des aménagements destinés à préserver et développer les continuités écologiques dans la ville seront réalisés comme cela a été fait sur le parc aux angéliques pour préserver le corridor des berges de la Garonne.

#### 4.4. La lutte contre la pollution

Enfin, l'effort en matière de lutte contre les nuisances sonores doit être poursuivi avec la réalisation régulière d'études sonométriques et l'adoption d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Les mesures d'amélioration de la qualité de l'air comme la maîtrise des consommations d'énergie fossile dans les bâtiments municipaux mais aussi pour les particuliers, les bailleurs sociaux, etc. grâce notamment au développement des réseaux de chaleur sur la ville, le renforcement des déplacements doux ou le développement des zones 30 doivent également permettre de limiter efficacement la pollution atmosphérique.

## **Axe 5 : Tranquillité publique et prévention, lutte contre les discriminations**

Bordeaux est une ville paisible : elle n'est pas coutumière des débordements. Elle est diverse dans ses usages et ses rythmes et doit permettre à chacun de trouver sa place sans craindre d'être stigmatisé ou de faire l'objet de discrimination. Afin de formaliser cet engagement collectif, la ville et ses partenaires vont pouvoir s'appuyer dès 2017 sur une nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

### **5.1. Apaiser les tensions dans l'espace public**

L'assurance des conditions de cohabitation de tous sur les espaces publics est un facteur essentiel de la tranquillité et surtout du sentiment de sécurité. L'action de la ville, à travers le travail de prévention de la police municipale et la médiation des équipes du CCAS, permet de réguler l'apparition de conflit entre usagers des espaces publics, commerçants et publics en difficulté. Cette régulation a pour but tant un apaisement des tensions qu'un changement de regard les uns envers les autres mais elle doit être le fruit d'un travail partagé et co-construit entre tous.

Une convention de coordination entre la ville de Bordeaux et la direction départementale de la sécurité publique fixe par ailleurs les prérogatives de chacun afin maintenir la tranquillité publique. La police municipale traite ainsi toutes les incivilités qui troublent la vie quotidienne des administrés (stationnement irrégulier, nuisances sonores, insalubrité, etc.) et la police nationale agit sur les comportements délictueux et criminels. Des opérations coordonnées régulières entre ces services permettent de rassurer les habitants et contribuent à prévenir la délinquance.

### **5.2. Gérer la vie nocturne**

Mais la cohabitation c'est aussi l'équilibre entre les différents usages de la ville. La vie nocturne, par exemple, ne doit pas entraîner de nuisances pour les riverains et une confrontation avec le public festif. En complément des mesures de prévention et de lutte contre les incivilités, tous les acteurs doivent participer aux discussions (jeunes, professionnels de la nuit, institutions, etc.) afin de mener une réflexion de fond sur la vie nocturne dans son ensemble (sécurité, santé, offre culturelle, accès aux services, etc.) à l'aube d'une agglomération millionnaire et active 24h/24. A cette fin, la Ville organisera prochainement la conférence de la nuit qui réunira l'ensemble des parties prenantes pour définir des règles de vie en commun sur ce thème sensible. Un conseil de la nuit va être créé

dès 2017, permettant d'appréhender ce nouveau temps de la ville sous toutes ses facettes : festive, économique, touristique, culturelle, ...

### 5.3. Lutter contre les discriminations et améliorer l'accessibilité

Quel que soit son handicap, son sexe, sa religion, chacun doit trouver sa place dans la ville et la lutte contre toute forme de discrimination est une composante essentielle du bien vivre ensemble. Cela intervient à tous les âges.

Concernant la lutte contre les discriminations, au-delà du travail des instances existantes (Cobade, Bordeaux Partage, Conseil de la diversité, etc.), un observatoire de l'égalité a été créé en 2014 afin de réaliser un diagnostic des discriminations. Ce diagnostic pourra être dupliqué sur certains quartiers afin de cibler des actions spécifiques de proximité.

Les états généraux de l'égalité se sont tenus de mai à juillet 2015 et ont réuni plus de 800 personnes, agents municipaux, métropolitains, associations, élus, institutions et particuliers. Chacun a pu contribuer au diagnostic partagé et proposer des actions concrètes. Ces dernières vont être compulsées dans le plan de lutte contre les discriminations que la ville va adopter. Une déclinaison opérationnelle de ce plan par quartiers le rendra lisible et visible pour chaque bordelais.

Une démarche de labellisation en vue de l'obtention du label diversité de l'AFNOR sera engagée à l'échelle de la ville.

Les temps forts partenariaux, à destination de tous les bordelais, seront poursuivis car ils ont pour but de rassembler régulièrement tous les Bordelais autour de l'inter-culturalité, la tolérance et la diversité : cérémonie des naturalisés, commémoration de l'esclavage, quinzaine de l'égalité, nuit des spiritualités ... et de nouveaux temps forts seront créés. L'objectif reste la mise en place d'une politique transversale et intégrée de lutte contre les discriminations de tous ordres, la promotion et de diversité interculturelle, la poursuite du dialogue inter religieux et le renforcement de la vigilance contre les dérives sectaires ou le radicalisme. Cet objectif ambitieux sera décliné dans un livre blanc.

S'appuyant depuis 2011 sur la charte « Bordeaux ville et handicaps » et saluée par le label national « Destination pour tous », la politique de la Ville en faveur des personnes handicapées se traduira par la mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics et des transports et entre parfaitement dans la logique du pacte de cohésion sociale et territoriale, aussi bien dans ses intentions (le droit à la ville pour tous), que dans sa dimension transversale (car elle touche à toutes les politiques publiques) ou encore dans sa déclinaison sur l'ensemble des quartiers.

L'ambition de cette politique, qui est aussi le fruit d'un dialogue continu avec les associations et les partenaires institutionnels, se déclinera, pour la mandature, à travers quatre objectifs principaux : l'emploi/la formation, l'handiparentalité, le logement et l'accessibilité.

Ainsi différentes actions seront menées autour de ces thèmes ; elles se retrouvent dans chacun des axes du Pacte. C'est le cas notamment de la création d'un salon des métiers du handicap et le forum annuel de l'emploi, des innovations en faveur de l'habitat pour des personnes handicapées, de la poursuite du plan d'accessibilité des bâtiments publics, l'organisation des rencontres « Destination pour tous », de l'objectif de 100 % des écoles accessibles aux personnes handicapées d'ici 2018, etc.

Cette politique se traduira aussi par des actions de sensibilisation et par la mise en œuvre de projets pilotes en lien notamment avec le Forum des Innovations de Bordeaux.

### **III - La méthode : agir au plus près des besoins des habitants**

Parce qu'il ne saurait y avoir de cohésion sociale sans écoute et sans proximité, le quartier devra rester au cœur des politiques publiques afin de garantir une métropole à taille humaine et une haute qualité de vie.

#### **1. Agir au plus près des besoins des habitants**

Huit maires de quartiers et une présence des personnels municipaux sur le terrain garantissent la déclinaison des grandes politiques de l'agglomération à l'échelle des quartiers.

##### *La déclinaison du projet de mandature*

L'ambition d'une métropole comme Bordeaux doit se situer à plusieurs échelles. Si la vocation européenne est légitime et souhaitable, il n'en demeure pas moins que la cohésion sociale se mesure à l'échelle de la ville et plus encore à l'échelle des quartiers. Il faut ainsi poursuivre et approfondir, dans le temps du mandat, le travail engagé en matière de territorialisation et de renforcement de la proximité car une grande agglomération comme Bordeaux se doit de répondre de la meilleure façon possible aux attentes différenciées des quartiers qui la composent.

##### *Renforcer la proximité - Des agents sur le terrain*

Cette organisation en huit quartiers a permis de renforcer l'écoute apportée aux habitants et d'améliorer les réponses aux demandes de ceux-ci en mettant sur le terrain près de 500 agents de proximité (police, propreté, agent de proximité, contrôleurs, etc.). L'objectif pour les années à venir est bien de maintenir la qualité d'écoute apportée aux habitants et usagers, renforcer la qualité de l'intervention de proximité et de le faire de manière concertée avec tous les acteurs concernés : professionnels, usagers, habitants.

La ville a souhaité renforcer la capacité administrative de ses mairies de quartier en nommant un Secrétaire Général de Quartier chargé de coordonner les signalement des agents ainsi que les demandes et les interventions de toutes les instances, municipale ou métropolitaine, qui interviennent sur le territoire de chaque quartier.

L'accueil physique des habitants est par ailleurs assuré dans chaque mairie par un agent spécialisé dans cette fonction d'accueil des demandeurs pour les orienter dans leurs démarches

Cette proximité trouvera également, à travers les outils numériques, un nouveau vecteur de prise en charge avec notamment l'objectif de proposer 80% des formalités en ligne et des services accessibles en mobilité avec « ville en poche » : plateforme de gestion des demandes, dématérialisation du stationnement et intermodalités des transports, etc.

### *Un quartier – Un projet.*

Une analyse des besoins sociaux réalisée par le CCAS est disponible à l'échelle de chaque quartier. Cette analyse objective est complétée par un diagnostic itératif réalisé avec les élus de quartiers, les habitants, et les services de la ville afin de mieux connaître et comprendre le ressenti de chacun. Cette démarche permet de définir le projet sur le quartier en déclinant les cinq axes du pacte social en fonction des besoins et des caractéristiques de chaque quartier.

## **2. La vie dans les quartiers : équipements et espaces publics de proximité**

Déploiement du tramway, limitation de la voiture en ville, développement des zones 30 ou « zones de rencontres ». La ville s'apaise. Les riverains retrouvent le plaisir de vivre hors de leur logement, là où se crée la rencontre, le lien social. Pour cela, il est indispensable de continuer à promouvoir les modes de déplacements doux ou « actifs » : marche, vélo (objectif part modale : 15% à l'horizon 2020) et à réglementer le stationnement en ville. D'ici 2020, la totalité de l'intra-boulevard sera passée en zone 30. La circulation sur la place Gambetta sera sensiblement allégée. Les nouvelles solutions de mobilités vont également continuer à progresser : véhicules électriques, vélos en libre service...

En matière de stationnement, la poursuite du déploiement des moyens de paiement dématérialisés et l'extension des zones règlementées permettront de limiter la pression sur le stationnement pour les utilisateurs du centre de l'agglomération et de garantir de la disponibilité aux résidents. Ainsi, trois nouveaux secteurs viennent d'être équipés (Centre ville ; Alphonse Dupeux-Tauzin-St Augustin ; Bordeaux Sud) permettant à 2 600 riverains supplémentaires de stationner au plus près de leur domicile.

La question de la tarification devra être traitée, en lien avec la métropole, de façon à assurer la complémentarité entre le stationnement sur voirie et en ouvrage.

La mutation des quartiers accompagne les mutations démographiques et sociétales. Dans ce cadre, la ville développe des espaces publics et des équipements qui favorisent une vie de quartier, presque une vie de village. De nombreux projets sont en cours ou programmés à l'échelle des quartiers : réhabilitation de places (Colonel Raynal, Nansouty, André Meunier, place de l'Europe), d'équipements scolaires (extension groupe scolaire Schweitzer, Loucheur et Dupeux et école de la Benauge), d'équipements sportifs (gymnases Victor Hugo, Ginko, BAF Ouagadougou) ou culturels : bibliothèque de Caudéran (2018), maison des danses Ginko. Dans un contexte de contrainte financière, la programmation de ces nombreux travaux devra s'étaler sur la durée de la mandature et le coût de réalisation sera optimisé. A ce titre, des initiatives en matière de regroupement et de mutualisation des équipements publics (entre quartiers, mais aussi diversification des usages, ouverture sur des créneaux non utilisés, par exemple pour les écoles) seront développées.

## **3. Services publics du quotidien : éclairage, propreté, signalements sur terrain, maintenance, etc.**

*La maîtrise de l'occupation du domaine public – réglementation des activités et contrôle.*

La ville va continuer de jouer son rôle dans le développement et la réglementation des activités commerciales (terrasses, étalages, restauration ambulante, etc.), mais aussi lors des nombreuses manifestations dans un souci de partage harmonieux de l'espace public entre les usagers et les riverains. Les agents municipaux assureront une surveillance quotidienne et le signalement des dysfonctionnements qui seront signalés par les usagers. La plateforme téléphonique « allo mairie proximité » sera confortée dans son rôle de collecte des doléances.

#### *La proximité – préservation du cadre de vie.*

Pour préserver une qualité de vie, les missions sur la propreté et la collecte seront optimisées dans le cadre des services communs de la Ville et de la Métropole : cela concerne l'enlèvement des déchets sous toutes leurs formes (encombrants, déchets verts, déchets hors bac, etc.). Plusieurs mesures ont été mise en place : une collecte supplémentaire le lundi matin dans les quartiers les plus sollicités (St Pierre, St Eloi et St Michel) ; une hausse de la fréquence de collecte notamment les veilles de week-end (passage de 4 à 5 collecte des ordures ménagères) ; enfin l'extension de la fréquence de collecte 5+1 au secteur Marne Yser depuis 2016).

Cela concerne également le nettoyage des tags, les panneaux d'information, les corbeilles, les sanitaires automatiques, les cendriers.

La Ville s'efforcera de simplifier les démarches et l'accès à l'information notamment au travers des outils numérique (« ville en poche »).

#### **4. Démocratie quotidienne et concertation**

Les bordelais sont attachés au dialogue. Cette tradition, érigée en principe de gouvernance, se déploie à l'échelle de la ville comme à celle des quartiers. Les outils et instances de dialogue sont nombreux et vivants. Les conseils de quartier et leurs commissions permanentes sont devenus les espaces d'écoute et d'échanges privilégiés où riverains, partenaires, associatifs se retrouvent, proposent, font progresser la concertation, partout dans la ville.

Dans les quartiers prioritaires politique de la ville, des conseils citoyens ont été créés en 2016 dans six quartiers de Bordeaux : les Aubiers, Bacalan, Grand Parc, St Michel, Carles Vernet et Benauges.

La gouvernance locale facilite et promeut la co-construction car la ville se construit pour et avec les habitants. Il est donc nécessaire de permettre aux citoyens, et à tous les acteurs de la Ville, de s'impliquer dans les décisions qui les concernent, qu'il s'agisse de la co-élaboration de nouveaux quartiers et de projets d'aménagement (via des « ateliers » notamment), ou de la gestion et l'animation de la ville au quotidien. Il est effectivement essentiel de donner aux bordelais les moyens d'améliorer eux même leur cadre de vie, notamment les espaces de proximité qui sont des lieux de rencontre, de mixité et de solidarité. A cet égard, la Ville encourage les initiatives et peut leur apporter un appui technique. C'est le cas par exemple du travail de rénovation des aires de jeu d'enfants réalisé en concertation avec les parents et les assistantes maternelles.

Mettre l'homme au cœur des réalisations et mobiliser chaque part de la société (habitants, associations, partenaires...) autour d'ambitions partagées, sont des valeurs essentielles pour Bordeaux. Pour que la ville corresponde aux besoins des habitants, pour que les services rendus soient proches des attentes, pour éviter le phénomène de « consommation » des services publics. Parce que l'habitant n'est pas seulement usager, il est aussi, et tout à la fois, expert, créateur, citoyen.